Reçu en préfecture le : 11/04/2024 Publié le : 15/04/2024

2 Page

Par : José CERQUEIRA Document certifié conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/296929



Date de réception préfecture :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation du C.M.: 2 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Vote(s) pour : 32 Vote(s) contre: 0 Abstention: 0

L'An deux mille vingt quatre Le neuf avril à 19h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle des mariages en séance publique, sous la présidence de José CERQUEIRA.

Etaient présents :

M. Alexandre RASSAERT; Mme Anne PUECH d'ALISSAC; M. Emmanuel HYEST; M. Eugène GIMENEZ; Mme Chrystel VIVIER; M. Gilles LUSSIER; Mme Elise CARON; M. Franck CAPRON; Mme Laura BORDIN; Mme Colette WOKAM; Mme Fabienne PARTOUT; Mme Virginie LEMERCIER-MULLER; M. Eric MOERMAN; M. Jérôme ROMET; Mme Dominique CAVE; Mme Christine LAURENT; Mme Marie NEELS; M. Anthony AUGER; Mme Nathalie BARTHOMEUF; M. Francis DELATOUR; Mme Agnès CHASME; M. Patrick MERCIER; M. Thierry THEVIN; M. Pascal RIHET.

Etaient absents avec pouvoir:

M. Ziad GEBRAN donne pouvoir à M. José CERQUEIRA.

Mme Elise HUIN donne pouvoir à M. Emmanuel HYEST.

Mme Monique CORNU donne pouvoir à M. Alexandre RASSAERT.

- M. Harrison BENET donne pouvoir à Mme Christine LAURENT.
- M. Clément DROUX donne pouvoir à Mme Chrystel VIVIER.
- M. Dominique POURFILET donne pouvoir à Mme Anne PUECH d'ALISSAC.
- M. Daniel RATEL donne pouvoir à M. Eugène GIMENEZ.

Etait absent : M. Jean-Marie CHAMPAGNE.

Madame Marie NEELS, Conseillère Municipale, a été nommé(e) secrétaire de séance, Madame Véronique SAUNIER-COCHARD, Attachée principale, lui a été adjointe en tant qu'auxiliaire, ne prenant pas part aux délibérations.

> ADOPTE À L'UNANIMITÉ N°2024-054 - BUDGET PRIMITIF EAU POTABLE - ANNÉE 2024

Reçu en préfecture le : 11/04/2024
Publié le : 15/04/2024
Par: José CERQUEIRA
Document certifié conforme à l'original

Page 2/3

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Le budget Eau potable est retracé dans un budget annexe géré en M49 et en HT depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le budget Eau potable comprend la reprise des résultats 2023 comme suit :

- Excédent de la section d'investissement R001 : 278 928,54 €
- Résultat de la section d'exploitation R002 : 1 045 157,48 €

Les reports de crédits 2023 sont intégrés pour 12 652,86 €.

Le budget Eau potable supporte directement la charge de personnel à hauteur de 32 416 \in ainsi que le remboursement des charges de personnel de services fonctionnels supportés par le budget principal : 14 000 \in

La section d'exploitation comprend outre les dépenses courantes liées au fonctionnement du service (3 390 €), les dépenses liées à :

- L'animation et au remboursement d'une partie du salaire des animatrices du Bassin d'Alimentation des Captages dans le cadre de partenariats avec la Chambre d'Agriculture de l'Eure et les syndicats d'eau et d'assainissement du Bray Sud, d'Hébécourt et du Vexin Normand, action financée par l'Agence de l'Eau : 15 000 €,
- L'enveloppe pour les dispositifs de paiements pour services environnementaux pour les exploitants du Bassin d'Alimentation des Captages et l'accompagnement technique mis en place auprès des exploitants engagés : 141 120 €,
- Des frais d'analyse de la qualité de l'eau (observatoire départemental) : 3 600 €,
- Des animations techniques sur le Bassin d'Alimentation des Captages : 24 000 €,
- L'enveloppe alimentée par le produit de la redevance Ville et par Véolia pour accompagner des projets dans le cadre de la coopération décentralisée : 7 000 €,
- L'accompagnement pour le lancement du renouvellement de la DSP : 20 000 €,
- L'élaboration d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux : 20 000 €,
- L'étude d'évaluation et de programmation d'un projet de coopération décentralisée pour l'extension du réseau d'eau potable d'une commune au Cameroun : 30 000 €,
- Aux intérêts de l'emprunt à hauteur de 15 000 €.

La section d'investissement comprend les dépenses suivantes :

- Des études topographiques et de détection de réseaux : 17 000 €,
- Une maîtrise d'œuvre pour pour la réalisation d'un nouveau forage et son raccordement au château d'eau du Mont de l'Aigle : 100 000 €,
- Le renouvellement de réseaux et des provisions pour les travaux de création d'un forage définitif et de son raccordement au château d'eau : 1 414 428,16 €,
- L'achat de parcelles pour le captage : 18 000 €,
- L'acquisition de matériel informatique : 1 500 €.

Le budget de l'Eau potable est financé par :

- La redevance : 250 000 €,
- La participation de l'Agence de l'Eau : 362 500 €,
- L'enveloppe AESN pour les Paiements pour Services environnementaux : 64 120 €,
- La participation de l'AESN pour les actions BAC, Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux et évaluation du projet Cameroun : 74 400 €,

Le reversement Véolia pour la coopération décentralisée :

- Diverses participations sur les animations : 5 000 €.



Le remboursement du capital de l'emprunt est prévu à hauteur de 10 000 €.

Des avances sur marchés : 55 000 €.

Des crédits ont également prévus pour les dotations aux amortissements et pour régulariser les déclarations de TVA des années 2021, 2022 et 2023.

Ainsi, et considérant les orientations développées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le projet de budget primitif Eau potable 2024, s'élève à :

- Section d'exploitation : 1 497 678,48 €
- Section d'Investissement (reports compris) : 1 758 581,02 €

Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel, et Affaires Générales en date du 19 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, par 32 votants

• D'approuver le budget primitif Eau Potable 2024, y compris les annexes, voté par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement, ci-dessus exposé tel qu'annexé.

Certifié exécutoire compte tenu de la publication effectuée le et de la télétransmission en Préfecture le Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, Au registre suivent les signatures ; Pour extrait conforme José CERQUEIRA

Maire de Gisors. Signé.



<u>DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS</u>: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif de Rouen sis 53 Avenue Gustave Flaubert à Rouen (76000) ou sur le site <u>www.telerecours.fr</u>. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

VILLE DE GISORS - EAU POTABLE - BP - 2

Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5

Publié le : 15/04/2024
Par : José CERQUEIRA
Document certifié conforme à l'original
Https://publiact.fr/documentPublic/296936

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21270284900168

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus VILLE DE GISORS

POSTE COMPTABLE DE: 027016

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET: EAU POTABLE (2)

ANNEE 2024

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

1 Informations generates	
Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	24
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	25
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	28
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	30

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Publié le : 15/04/2024
Par : José CERQUEIRA

Document certifié conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/296936

– INFORMATIONS GENERALES **MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (3) .

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

VILLE DE GISORS - EAU POTABLE - BP - 2024

Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5 0 Publié le : 15/04/2024

Par José CERQUEIRA
Par José CERQUEIRA Page,

Document certifié conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/296936

II - PRESENTATION GENERALE DU BUD **VUE D'ENSEMBLE**

Α1

EXPLOITATION

EXPLOITATION					
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 497 678,48	452 521,00		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
O R T S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 045 157,48		
<u> </u>	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 497 678,48	1 497 678,48		
_		INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT		
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 745 928,16	1 479 652,48		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	12 652,86	0,00		
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 278 928,54		
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 758 581,02	1 758 581,02		
a		TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	3 256 259,50	3 256 259,50		
-					

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

TOTAL

Chaine d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5

Publié le : 15/04/2024
Par : José CERQUEIRA
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/296936

II - PRESENTATION GENERALE DU BUD SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

1 497 678,48

1 497 678,48

DEPENSES D'EXPLOITATION

	DEPENSES D'EXPLOITATION									
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)				
011	Charges à caractère général	124 351,00	0,00	177 990,00	177 990,00	177 990,00				
012	Charges de personnel, frais assimilés	61 762,00	0,00	61 410,00	61 410,00	61 410,00				
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
65	Autres charges de gestion courante	6,00	0,00	6,00	6,00	6,00				
Т	otal des dépenses de gestion des services	186 119,00	0,00	239 406,00	239 406,00	239 406,00				
66	Charges financières	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00				
67	Charges exceptionnelles	70 720,00	0,00	236 120,00	236 120,00	236 120,00				
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00				
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00				
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	271 839,00	0,00	490 526,00	490 526,00	490 526,00				
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 108 962,50		872 152,48	872 152,48	872 152,48				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	130 000,00		135 000,00	135 000,00	135 000,00				
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00				
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 238 962,50		1 007 152,48	1 007 152,48	1 007 152,48				

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

1 497 678,48

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 497 678,48

RECETTES D'EXPLOITATION

1 510 801,50

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	280 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	78 930,00	0,00	79 400,00	79 400,00	79 400,00
75	Autres produits de gestion courante	6,00	0,00	6,00	6,00	6,00
Total des recettes de gestion des services		358 936,00	0,00	329 406,00	329 406,00	329 406,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	67 120,00	0,00	93 115,00	93 115,00	93 115,00
78 Reprises sur provisions et dépréciations (4)		0,00		0,00	0,00	0,00
Te	otal des recettes réelles d'exploitation	426 056,00	0,00	422 521,00	422 521,00	422 521,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	28 500,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	Total des recettes d'ordre d'exploitation			30 000,00	30 000,00	30 000,00
	TOTAL	454 556,00	0,00	452 521,00	452 521,00	452 521,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 1 045 157,48

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 497 678,48

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	977 152.48
DEGAGE AU FROFIT DE LA SECTION	911 132,40
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

VILLE DE GISORS - EAU POTABLE - BP - 2024

Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5

Publié le : 15/04/2024

Par : José CERQUEIRA

Document certifié conforme à l'original

https://publiact.fr/documentPublic/296936

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

VILLE DE GISORS - EAU POTABLE - BP - 2 P24
Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 18 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5
Publié le : 15/04/2024
Par : José CERQUEIRA
Document certifié conforme à l'original
Document certifié conforme à l'original
Ntps://publiact.fr/document/Public/296936

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		i	i			i i
		Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20 Immobilisations incorporelles		140 000,00	0,00	162 000,00	162 000,00	162 000,00
21	Immobilisations corporelles	922 501,00	12 652,86	1 119 500,00	1 119 500,00	1 132 152,86
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	672 180,33	0,00	369 428,16	369 428,16	369 428,16
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 734 681,33	12 652,86	1 650 928,16	1 650 928,16	1 663 581,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	11 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	1 745 681,33	12 652,86	1 660 928,16	1 660 928,16	1 673 581,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	28 500,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
041 Opérations patrimoniales (4)		250 000,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		278 500,00		85 000,00	85 000,00	85 000,00
	TOTAL	2 024 181,33	12 652,86	1 745 928,16	1 745 928,16	1 758 581,02

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 758 581,02

RECETTES D'INVESTISSEMENT

01	han Libellé Baumémoine hudget Bootee à véglices Brancoitiene VOTE (2)							
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)		
13	Subventions	200 000,00	0.00	362 500,00	362 500,00	362 500,00		
13	d'investissement	200 000,00	0,00	302 300,00	302 300,00	302 300,00		
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00		
10	assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
20	Immobilisations	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
	incorporelles	,	ŕ	,	,	,		
21	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	corporelles	·	·		·	·		
22	Immobilisations reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	en affectation							
23	Immobilisations en	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
_	cours							
Т	otal des recettes	200 000,00	0,00	417 500,00	417 500,00	417 500,00		
	d'équipement							
10	Dotations, fonds divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
106	et réserves Réserves (7)	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00		
165	Dépôts et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
105	cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
18	Compte de liaison :	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00		
	affectat° (BA,régie) (5)	5,25	3,00	5,55	2,22	2,23		
26	Participat° et créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	rattachées							
27	Autres immobilisations financières	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
		4.50.000						
	es recettes financières	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
45	Total des opérations pour le compte de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	tiers (6)							
Total	des recettes réelles	350 000,00	0,00	417 500,00	417 500,00	417 500,00		
	investissement		,,,,	411 000,00	411 550,00	417 030,00		
021	Virement de la section	1 108 962,50		872 152,48	872 152,48	872 152,48		
	d'exploitation (4)			2.2.32,70		5.2 . 32, 70		
	a exploitation (+)					ı		

		VILLEDE	GISORS - EAU POTA	ABIE - BD - 20	124			
		VILLE DE	GISONS - EAU FOI	ABLE - BF - Z	Chaîne d'i	ntégrité du document : A0 29 5C 4	8 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 I	EE E5
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	130 000,00		135		Publié le : 15/04/2024 Par : José CERQUEIRA Document certifié conforme à l'o https://publiact.fr/documentPubli		Page 8/3
041	Opérations patrimoniales (4)	250 000,00		55	000,00	55 000,00	55 000,00	
	des recettes d'ordre l'investissement	1 488 962,50		1 062	152,48	1 062 152,48	1 062 152,48	
	TOTAL	1 838 962.50	0.00	1 479	652.48	1 479 652 48	1 479 652 48	

	<u>'</u>
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	278 928,54
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 758 581,02

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	977 152,48
--	------------

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

VILLE DE GISORS - EAU POTABLE - BP - 2

Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5

Publié le : 15/04/2024

Par : José CERQUEIRA

Document certifié conforme à l'original

Document certifié conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/296936

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDO **BALANCE GENERALE DU BUDGET**

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	177 990,00		177 990,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	61 410,00		61 410,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6,00		6,00
66 67 68	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	15 000,00 236 120,00 0,00	0,00 0,00 135 000,00	15 000,00 236 120,00 135 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	,	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		872 152,48	872 152,48
	Dépenses d'exploitation – Total	490 526,00	1 007 152,48	1 497 678,48

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

1 497 678,48 TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	30 000,00	30 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 000,00	0,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	162 000,00	0,00	162 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 132 152,86	55 000,00	1 187 152,86
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	369 428,16	0,00	369 428,16
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
4 81	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 673 581,02	85 000,00	1 758 581,02

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 758 581,02

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5 0 Publié le : 15/04/2024 Par : José CERQUEIRA Document certifié conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/296936

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDC BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	250 000,00		250 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	79 400,00		79 400,00
75	Autres produits de gestion courante	6,00		6,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	93 115,00	30 000,00	123 115,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	422 521,00	30 000,00	452 521,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 1 045 157,48

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 497 678,48

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	362 500,00	0,00	362 500,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	55 000,00	0,00	55 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
23 26		0,00	55 000,00	55 000,00
27	Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières	0,00 0,00	0,00 0.00	0,00 0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	135 000,00	135 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		872 152,48	872 152,48
	Recettes d'investissement – Total	417 500,00	1 062 152,48	1 479 652,48

VILLE DE GISORS - EAU POTABLE - BP - 2024

Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5 Publié le : 15/04/2024 Par : José CERQUEIRA Document certifié conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/296936

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

VILLE DE GISORS - EAU POTABLE - BP - 2 Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5 O Publié le : 15/04/2024
Par : José CERQUEIRA
Document certifié conforme à l'original
III — VOTE DII RUDGET

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

<u>A1</u>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	124 351,00	177 990,00	177 990,00
6064	Fournitures administratives	40,00	40,00	40,00
6066	Carburants	600,00	500,00	500,00
6135	Locations mobilières	1 520,00	150,00	150,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	150,00	150,00	150,00
6156	Maintenance	100,00	100,00	100,00
617	Etudes et recherches	3 600,00	73 600,00	73 600,00
618	Divers	117 741,00	102 900,00	102 900,00
6236	Catalogues et imprimés	200,00	150,00	150,00
6257	Réceptions	400,00	400,00	400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	61 762,00	61 410,00	61 410,00
6215		14 000,00	14 000,00	
6218	Personnel affecté par CL de rattachement Autre personnel extérieur	16 168,00	15 000,00	14 000,00 15 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	150,00	15 000,00	150,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	370,00	410,00	410,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	100,00	100,00	100,00
6411	Salaires, appointements, commissions	22 574,00	23 000,00	23 000.00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 300,00	6 500,00	6 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	900,00	1 000,00	1 000,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	1 100,00	1 100,00	1 100,00
6458	Cotisations and tole emplor Cotisate autres organismes sociaux	100,00	150,00	150,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
		6,00		•
65	Autres charges de gestion courante		6,00	6,00
658	Charges diverses de gestion courante	6,00 0,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	<i>'</i>	6,00	6,00
1014	AL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	186 119,00	239 406,00	239 406,00
66	Charges financières (b) (8)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 000,00	15 000,00	15 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	70 720,00	236 120,00	236 120,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	70 720,00	71 120,00	71 120,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	165 000,00	165 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69				
	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	271 839,00	490 526,00	490 526,00
023	Virement à la section d'investissement	1 108 962,50	872 152,48	872 152,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	130 000,00	135 000,00	135 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	130 000,00	135 000,00	135 000,00
	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 238 962,50	1 007 152,48	1 007 152,48
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 238 962,50	1 007 152,48	1 007 152,48
	S DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	1 510 801,50	1 497 678,48	1 497 678,48

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 497 678,48

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Detail du Calcul des ICNE au Compte 66112 (6)		
Montant des ICNE de l'exercice	0,00	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	978,54	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00	

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

VILLE DE GISORS - EAU POTABLE - BP - 2 Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5 DE CHAÎNE DE CHA

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE GISORS - EAU POTABLE - BP - 2024

Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5 0

Publié le : 15/04/2024

Par José CERQUEIRA

Posumer certifié conforme à l'original

Par : José CERCIOLINA
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/296936

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	280 000,00	250 000,00	250 000,00
70128	Autres taxes et redevances	280 000,00	250 000,00	250 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	78 930,00	79 400,00	79 400,00
747	Subv. et participat° collectivités	5 000,00	5 000,00	5 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	73 930,00	74 400,00	74 400,00
75	Autres produits de gestion courante	6,00	6,00	6,00
7588	Autres	6,00	6,00	6,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	358 936,00	329 406,00	329 406,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	67 120,00	93 115,00	93 115,00
7748	Subventions exceptionnelles des tiers	64 120,00	64 120,00	64 120,00
778	Autres produits exceptionnels	3 000,00	28 995,00	28 995,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	426 056,00	422 521,00	422 521,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	28 500,00	30 000,00	30 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	28 500,00	30 000,00	30 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	28 500,00	30 000,00	30 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	454 556,00	452 521,00	452 521,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 045 157,48
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 497 678,48

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, $RE\ 042 = DI\ 040$, $RE\ 043 = DE\ 043$.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	140 000,00	162 000,00	162 000,00
2031	Frais d'études	140 000,00	162 000,00	162 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	922 501,00	1 119 500,00	1 119 500,00
2115	Terrains bâtis	22 501,00	18 000,00	18 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	900 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 500,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	672 180,33	369 428,16	369 428,16
2315	Installat°, matériel et outillage techni	622 180,33	314 428,16	314 428,16
238	Avances commandes immo. incorp.	50 000,00	55 000,00	55 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 734 681,33	1 650 928,16	1 650 928,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 000,00	10 000,00	10 000,00
1641	Emprunts en euros	11 000,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	11 000,00	10 000,00	10 000,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 745 681,33	1 660 928,16	1 660 928,16
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	28 500,00	30 000,00	30 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	28 500,00	30 000,00	30 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	12 000,00	20 000,00	20 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	6 500,00	8 000,00	8 000,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	8 000,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	250 000,00	55 000,00	55 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	100 000,00	55 000,00	55 000,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	150 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	278 500,00	85 000,00	85 000,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 024 181,33	1 745 928,16	1 745 928,16

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	12 652,86
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 758 581,02

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

⁽⁸⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE GISORS - EAU POTABLE - BP - 2 Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5 0 Publié le : 15/04/2024
Par : José CERQUEIRA
Document certifié conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/296936

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	200 000,00	362 500,00	362 500,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	200 000,00	362 500,00	362 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	55 000,00	55 000,00
2031	Frais d'études	0,00	55 000,00	55 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	200 000,00	417 500,00	417 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	150 000,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	150 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	150 000,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	350 000,00	417 500,00	417 500,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 108 962,50	872 152,48	872 152,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	130 000,00	135 000,00	135 000,00
28031	Frais d'études	92 000,00	90 000,00	90 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	38 000,00	45 000,00	45 000,00
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 238 962,50	1 007 152,48	1 007 152,48
041	Opérations patrimoniales (8)	250 000,00	55 000,00	55 000,00
2031	Frais d'études	50 000,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	150 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	50 000,00	55 000,00	55 000,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 488 962,50	1 062 152,48	1 062 152,48
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 838 962,50	1 479 652,48	1 479 652,48

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	278 928,54
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 758 581,02

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE GISORS - EAU POTABLE - BP - 2024
Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5 0 Publié le : 15/04/2024
Par : José CERQUEIRA
Document certifié conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/296936

В3

III – VOTE DU BUDGET **DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5 Publié le : 15/04/2024 Par : José CERQUEIRA

Document certifié conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/296936

IV – ANNEXES IV – ANNEXES IV – ANNEXES IV — ANNEXES IV — ANNEXES A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

		Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					368 325,00									
1641 Emprunts en euros (total)					368 325,00									
	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/10/2013	27/11/2013	01/03/2017	368 325,00	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,250	2,250	EUR	Т	С	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option					0,00									
de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					368 325,00									

VILLE DE GISORS - EAU POTABLE - BP - 2024

Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5 0 Publié le : 15/04/2024 Par : José CERQUEIRA Document ertliffé conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/296936

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

					ı	Emprunt	s et dettes au 01/01	/N			_	
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		317 834,63					9 631,32	12 384,66	0,00	978,54
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		317 834,63					9 631,32	12 384,66	0,00	978,54
1525-5016698-Eau	N	0,00	A-1	317 834,63	32,92	٧	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	9 631,32	12 384,66	0,00	978,54
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		317 834,63					9 631,32	12 384,66	0,00	978,54

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

VILLE DE GISORS - EAU POTABLE - BP - 2024

Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5 Q Publié le : 15/04/2024
Par : José CERQUEIRA
Document certifié conforme à l'original

- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5 Publié le : 15/04/2024 Par : José CERQUEIRA

Document certifié conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/296936

IV A1.3

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5 00 Publié le : 15/04/2024

Publié le : 15/04/2024
Par : José CERQUEIRA
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/296936

IV A1.4

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4 - ITPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Ind	dices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	317 834,63	0,00	0,00	0,00	0,00	
,	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (s <i>waption</i>)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(b) muniplicateur jusqu'a 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

VILLE DE GISORS - EAU POTABLE - BP - 2024
Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5 0 Publié le : 15/04/2024
Par : José CERQUEIRA
Document certifié conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/296936

ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	2013-02-04
CGCT): 300.00 €	

Procédure	Catégories de biens amortis	Durée	
d'amortissement		(en années)	
(linéaire, dégressif,			
variable)			
L	BATIMENT ADMINISTRATIF	40	30/03/2009
L	BATIMENT D EXPLOITATION	40	30/03/2009
L	FRAIS ETUDE ET ANNONCES NON SUIVIES DE TRAVAUX	5	30/03/2009
L	GROS EQUIPEMENT ELECTROMECANIQUE	25	30/03/2009
L	AUTRES IMMOBILISATION CORPORELLES	10	30/03/2009
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10	30/03/2009
L	MATERIEL INFORMATIQUE	4	30/03/2009
L	LOGICIELS	2	30/03/2009
L	MOBILIER	10	30/03/2009
L	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE INDUSTRIELLE	10	30/03/2009
L	RESEAU ASSAINISSEMENT	40	30/03/2009
L	FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	10	30/03/2009
L	SUBVENTION AUTRES	1	30/03/2009
L	SUBVENTION ETAT ET ETABLISSEMENT NATIONAUX	1	30/03/2009
L	STATION D EPURATION	50	30/03/2009
L	STATION DE RELEVEMENT	40	30/03/2009
L	VOITURES	10	30/03/2009

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	278 928,54	278 928,54
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-12 652,86	-12 652,86
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	266 275,68	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	266 275,68	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	266 275,68	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	40 000,00	40 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 007 152,48	1 007 152,48
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	967 152,48	967 152,48

⁽¹⁾ Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

⁽²⁾ Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

⁽³⁾ Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

VILLE DE GISORS - EAU POTABLE - BP - 2 Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5 QUI Publié le : 15/04/2024 Par : José CERQUEIRA Document certifié conforme à l'original Document certifié conforme à l'original Document certifié conforme à l'original Document public/296936

ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSI PROPRES	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S =A + B	40 000,00	I 40 000,00
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	10 000,00	10 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	10 000,00	10 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	30 000,00	30 000,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	30 000,00	30 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Chaine d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5 0 Publié le : 15/04/2024 Par : José CERQUEIRA Document certifié conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/296936

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	1 007 152,48	III 1 007 152,48
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 007 152,48	1 007 152,48
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	90 000,00	90 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	45 000,00	45 000,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	872 152,48	872 152,48

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

age ;

	https://publiact.fr/documentPublic/296936	<u>a</u>	
IV – ANNEXES		IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1.	1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMF	PLOIS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
.,		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,50	0,00	0,50	0,00	0,50	0,50
Ingénieur	А	0,50	0,00	0,50	0,00	0,50	0,50
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,50	0,00	0,50	0,00	0,50	0,50

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

VILLE DE GISORS - EAU POTABLE - BP - 2024

Chaîne d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5 Publié le : 15/04/2024
Par : José CERQUEIRA
Document contifié ---/ Par: José CERQUEIRA Document certifié conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/296936

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00			
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00			
TOTAL GENERAL				0,00			

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP: Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation.

POL: Police.

POMP: Sapeurs-pompiers. X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1°: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14: Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2°: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5°: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6°: Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

329-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction)

333-1 333-10: Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

VILLE DE GISORS - EAU POTABLE - BP - 2 Chaine d'intégrité du document : A0 29 5C 48 1B 51 01 80 95 9B 11 F8 C0 50 EE E5 OR CHAINE A CONTROL CO

D

IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES: Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation: 02/04/2024

Présenté par (1) Le Maire, A Gisors le 02/04/2024 (1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A Gisors, le 02/04/2024 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Gisors,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de membres présents : 25 Nombre de suffrages exprimés : 32 VOTES : 32

Pour: 32 Contre: Abstentions:

Date de convocation : 2 7 MARS 2024

Présenté par (1) Le Maire, A Gisors le 9564 2024 (1) Le Maire,

José CERQUEIRA

Maire de Gisors



And the state of t

1 1 AVR. 2024

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le

, et de la publication le

1 5 AVR. 2024

Véronique SAUNIER-COCHARD

TIT Marquer le « président du conseil d'administration : per recessure de la conseil de rattachement : maire, président du conseil général,...

(1) mulque le « president du conseil d'administration » de l'executivité de rattachement : maire, président du (2) L'assemblée délibérante étant « le conseil municipa » de l'executivité de rattachement : maire, président du

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Page 30

A Gisors,le